

Le rapport a été adopté à l'unanimité en commission.

Mme DE LUCA : C'est une intervention très courte à ce sujet.

La ville a l'occasion de montrer et de réaffirmer son investissement très fort en matière de développement durable. Ce rapport, bien sûr, nous allons le voter favorablement puisqu'il concrétise l'aboutissement d'un projet très ancien dans des conditions tout à fait intéressantes. Il est le modèle de l'aboutissement d'une stratégie qui est déclinée de façon harmonieuse à un niveau régional, départemental et communal. C'est donc une chose intéressante que nous saluons.

La coulée verte est inscrite dans le plan vert régional depuis 1995, figure au plan vert départemental depuis 2006 et est maintenant une liaison structurante du STRIF depuis 2008.

A ce stade, il nous semble essentiel de rappeler deux éléments qui nous semblent très importants dans ce projet et qui ne sont pas vraiment déclinés de façon évidente dans le rapport qui nous est présenté.

Ce projet a un caractère de liaison cyclable d'intérêt régional. Il faut encore rappeler que le vélo représente un mode de locomotion alternatif à la voiture et que la coulée verte comprendra bien sûr une partie liant la base de loisirs à Limeil via une passerelle.

Il est important que nos élus qui siègent au SMER défendent activement le projet d'installation d'une piste cyclable séparée qui permettra une cohabitation sécurisée des différents usagers de cette passerelle et de cette coulée verte qui seront bien sûr les piétons, les animaux, etc.

Les usagers du vélo souhaitent que le revêtement de cette piste cyclable soit particulièrement étudié, de façon à ce que les cyclistes puissent l'utiliser en toutes saisons, et notamment par temps de pluie. Nous demandons donc aux élus qui siègent d'être particulièrement attentifs à ce point.

Un autre élément qui nous semble particulièrement important m'a un peu interpellé quand j'ai lu, page 2 dans le rapport, que l'enjeu écologique est relativement faible dans la partie qui relie la base de loisirs de Créteil au bas du Coteau de Limeil-Brévannes. Je trouve cette formulation un peu maladroite. Pourquoi parler d'enjeu écologique faible sur

